

Mot du président

Bonjour à vous tous !

Permettez-moi de prendre quelques minutes de votre temps pour vous faire part de nos inquiétudes. Parce que comme moi, en regardant l'état des revenus et dépenses dans le feuillet paroissial, vous avez constaté un déficit de 46 221\$ pour l'année 2025. L'an dernier, c'était pareil et il y en avait d'autres du même ordre les années précédentes. Pourtant on gère très serré, on limite les dépenses à l'essentiel. Force est de constater que les déficits s'accumulent depuis plusieurs années, au point de ne plus pouvoir remplacer le personnel qui quitte pour la retraite et ce, malgré le besoin.

Que faire alors?

Les quêtes et les dîmes ne reflètent pas le nombre de paroissiens qui assistent aux célébrations. L'assistance aux messes augmente depuis quelques années et pourtant les revenus diminuent. Les quêtes, ça se maintient alors que la contribution à la dîme baisse régulièrement. Des dons extraordinaires au cours des années et des legs testamentaires nous ont permis de combler les déficits récurrents.

Comment s'en sortir ?

On ne veut pas à plus ou moins brève échéance devoir fermer l'une ou l'autre de nos églises comme ça s'est fait ailleurs dans le diocèse. Depuis quelques années, on est passé de 92 à 42 paroisses, plusieurs églises ont été fermées, vendues ou même démolies et malgré cela près de 50% des 42 paroisses restantes peinent ou ne réussissent pas à boucler leur budget. Alors, il faut y penser sérieusement, si rien ne change, combien de paroisses et d'églises restera-t-il dans 10 ou 15 ans ?

Voici quelques pistes de solutions si nous voulons être de celles que vont survivre, mais qui bien sûr, nécessitent votre implication.

- 1- Votre contribution à la quête demeure très importante. En passant, n'hésitez pas à utiliser le système d'enveloppes, ainsi votre contribution est comptabilisée semaine après semaine, et vous donne droit à un reçu pour fins d'impôt à la fin de l'année.
- 2- Votre participation à la dîme est aussi très importante. Vous savez, ici au Québec, on paie des impôts au Fédéral, au Provincial et des taxes au municipal (qu'on le veuille ou non). Pour la paroisse, c'est la même chose, mais payer la dîme est une obligation morale. Mais quand même une obligation.
- 3- Vos dons au cours de l'année, lors d'événements spéciaux ou autres occasions sont une autre source de revenus. A plus long terme, une autre façon d'assurer la pérennité de notre paroisse et de notre patrimoine, c'est de faire un leg testamentaire à la paroisse. L'argent ainsi reçu lors de votre décès (ce n'est pas urgent) est placé et les intérêts servent à payer les dépenses courantes. Vous pouvez aussi prendre une police d'assurance-vie et désigner la paroisse comme

bénéficiaire à votre décès et la prime que vous payez donne droit à un crédit d'impôt.

4- Il y a bien sûr votre implication bénévole qui nous est très utile. A défaut de remplir ces conditions, je ne sais pas ***comment on va s'en sortir !***

Au cours de la dernière semaine, tous les résidents des 3 villes ont reçu une invitation à participer au financement de la paroisse. J'espère que cette lettre n'ira pas directement au bac de recyclage et que nous aurons une réponse favorable

Si vous avez des commentaires à me faire, des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à me contacter, ça me fera plaisir de constater que je ne suis pas seul à me préoccuper de la situation financière de notre paroisse et de son avenir.

Je vous remercie à l'avance de votre générosité et MERCI de l'attention que vous m'avez accordée. Merci aussi à tous nos bénévoles tant réguliers qu'occasionnels. Merci beaucoup.

On ne lâche pas: la paroisse c'est notre affaire !

Roger Lavoie, président d'Assemblée de Fabrique